

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du vendredi 27 mars 2026 Par suite d'une convocation en date du 23 mars 2026, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le vendredi 27 mars 2026 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15 Délibération n°D_2026_03_27_10</p>	<p>Étaient présents : M. Georges Canicatti, M. Louis Buda, Mme Anne-Marie Cecon, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Julien Langloys, Mme Mona Fourier, M. Christophe Piazzoni, M. Cyril Revillard, Mme Gaëlle Ramirez, Mme Svetlana Gobet, M. Aurélien Chamosset, M. Marc Lavorel</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme Christelle Berruex à Mme Pierrette Baton Marechal, M. Aurélien Zielatkiewicz à Mme Svetlana Gobet Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Julien Langloys est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Election des délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) du complexe sportif du Vuache

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°70-2002 14 mai 2002 portant création du « Syndicat Intercommunal du complexe sportif de Jonzier-Epagny » ;

Vu la délibération du 6 juin 2008 portant adhésion de la commune de Contamine-Sarzin au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du complexe sportif de Jonzier-Epagny ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2008-129 du 1^{er} août 2008 portant sur la modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du complexe sportif de Jonzier-Epagny ;

Vu les élections municipales du 15 mars 2026 ;

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour la commune de Contamine-Sarzin ;

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal a décidé de ne pas procéder au scrutin secret.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées :

• **ELIT :**

- M. Marc Brunier
- M. Cyril Revillard

délégués titulaires au SIVU du complexe sportif du Vuache.

- M. Julien Langloys

délégué suppléant au SIVU du complexe sportif du Vuache.

